

OMPI



PCIPD/3/6
ORIGINAL: anglais
DATE: juillet2002

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

**COMITE PERMANENT DE LA COOPERATION
POUR LE DEVELOPPEMENT EN RAPPORT
AVEC LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

**Troisième session
Genève, 28 octobre – 1^{er} novembre 2002**

ACADÉMIE MONDIALE DE L'OMPI: RAPPORT DE SITUATION

Document établi par le Secrétariat

I. INTRODUCTION

1. En sa cinquième année d'existence, l'Académie mondiale de l'OMPI (ci-après appelée l'"académie") reste fidèle à sa mission d'institution d'enseignement destinée à la mise en valeur des ressources humaines, en proposant un enseignement, une formation et des services de recherche en matière de propriété intellectuelle. Les programmes de l'académie se déroulent soit au siège de l'OMPI à Genève, soit dans différentes régions du monde, ce qui en fait une institution véritablement mondiale, conformément à son mandat. L'académie a accru sa coopération avec des établissements d'enseignement et des offices de propriété intellectuelle pour être mieux à même de jouer son rôle de pôle d'excellence.

2. Du fait de l'importance croissante de la propriété intellectuelle dans la vie quotidienne, l'académie a élargi la portée de ses programmes d'élaboration des politiques en y faisant figurer non seulement des cours et des séminaires sur les aspects législatif et administratifs de la propriété intellectuelle, mais également des sujets spécialisés tels que la propriété intellectuelle dans ses rapports avec l'accès aux ressources génétiques, les savoirs traditionnels et le folklore, ou encore la propriété intellectuelle pour les petites et moyennes entreprises (PME), la sanction des droits de propriété intellectuelle, le commerce électronique, etc.

3. L'académie propose plusieurs types de programmes :

Le Programme de formation professionnelle propose des cours de niveau intermédiaire et perfectionnement aux responsables et au personnel techniques des offices de propriété intellectuelle et à d'autres utilisateurs du système. Ces cours sont destinés non seulement aux personnes travaillant dans les offices de propriété intellectuelle, mais aussi à celles qui effectuent des recherches dans des universités et dans des instituts de recherche -développement, ainsi qu'au personnel des chambres de commerce et d'industrie. Ils sont dispensés par l'académie en partenariat avec plus de 25 États et organismes associés au programme.

Dans le cadre du *Programme d'élaboration des politiques*, l'académie organise au siège, à l'invitation des décideurs, des conseillers, des responsables du développement, des diplomates et d'autres groupes cibles, des sessions qui visent à favoriser les échanges de vues sur les politiques et l'orientation et à mieux faire comprendre les incidences concrètes du système de propriété intellectuelle. Ces sessions sont également conçues pour permettre l'échange d'informations sur les expériences d'autres pays en développement et des pays en transition en ce qui concerne l'utilisation du système de la propriété intellectuelle en tant qu'instrument de développement. Il existe deux types de sessions : a) les sessions générales de l'académie, qui couvrent un large éventail de sujets relatifs à la protection, à la gestion et à la sanction des droits de propriété intellectuelle, l'accent étant mis dans ces domaines sur l'expérience des pays en développement et des pays en transition; b) les sessions spéciales de l'académie destinées à différents groupes cibles, qui traitent, sous une forme intensive, de questions spécialisées telles que la sanction des droits de propriété intellectuelle et les incidences de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC), ou encore la promotion de l'enseignement de la propriété intellectuelle.

Le *Programme d'enseignement à distance* permet de compléter à moindre coût les méthodes de formation traditionnelle avec l'avantage d'une grande souplesse horaire et géographique et la possibilité d'atteindre un public plus large. Ces cours sont dispensés par l'intermédiaire de l'Internet, sous une forme qui permet l'inscription en ligne, le dialogue entre étudiants et professeurs, l'organisation d'examens, le suivi de l'enseignement et l'évaluation. Le premier cours d'initiation à la propriété intellectuelle, lancé en 1999, a été la place à un cours général sur la propriété intellectuelle qu'il est indispensable d'avoir suivi pour pouvoir participer aux séminaires interrégionaux de niveau intermédiaire à l'intention des professionnels de la propriété intellectuelle.

La *Bibliothèque*, spécialisée dans les documents de propriété intellectuelle, est conçue pour répondre aux besoins de recherche et d'information du personnel de l'OMPI, des étudiants de l'académie et des chercheurs extérieurs. Elle constitue une excellente source d'informations sur la propriété intellectuelle. On y trouve un catalogue informatisé, accessible au public en ligne, une salle de lecture où il est possible d'effectuer des recherches dans les ouvrages de référence, un accès à Lexis - Nexis ainsi qu'un cybercentre qui héberge un terminal de disques compacts ROM et plusieurs stations de travail. La bibliothèque publie par ailleurs des bibliographies spécialisées sur certaines questions de propriété intellectuelle.

Plusieurs *programmes spécialisés* sont gérés par l'académie, notamment dans le cadre de son programme de coopération avec les universités. L'élaboration de cycles d'études pour l'enseignement de la propriété intellectuelle dans les universités et l'octroi de bourses de longue durée visent à encourager la spécialisation et la recherche dans le domaine de la propriété intellectuelle. L'académie publie aussi du matériel pédagogique de toutes sortes pour répondre directement aux demandes variées des universités et d'autres établissements d'enseignement. Elle participe également à des programmes de coopération avec des universités pour la délivrance de diplômes ou de certificats conjoints. L'académie apporte son soutien à différentes autres activités liées à l'enseignement universitaire, soit en parrainant les participants, soit en coopérant avec d'autres secteurs de l'OMPI. L'académie administre aussi un programme de cours d'été, ouvert aux étudiants avancés et aux jeunes professionnels de toutes les régions du monde. Compte tenu du succès rencontré par ces sessions, le programme a été étoffé dans son contenu et le nombre d'étudiants admis à y participer a été augmenté.

II. RÉSULTATS

Programme de formation professionnelle

4. Au cours de la période allant de janvier 2001 à juin 2002, l'académie a poursuivi ses activités en matière de programmes de formation professionnelle. Des cours spécialisés et des cours de perfectionnement ont été proposés dans les domaines suivants : information, recherche et examen en matière de brevets; marques; gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes, etc. Afin de mieux cerner les besoins et de répondre à une demande de formation plus spécialisée, l'académie a organisé au cours de cette période que l'on appelle 40 cours de formation et séminaires interrégionaux à l'intention de 478 participants.

5. Auniveauintermédiaireetperfectionnement,desactivitésdeformationrégulièreet
étéorganisées :

i) Deuxséminairesurlapropriétéindustrielleàl'intentiondesfonctionnairesdes
officesnationauxetrégionauxdepropriétéindustrielle,suivisparuneformationpratiqueen
coopérationavecdesinstitutionspartenairesnationalesourégionales.Surles140 personnes
ayantparticipéauxdeux séminaires,l'Officeeuropéendesbrevets(OEB)àLa Hayeetà
Vienneaorganiséuneformationpratiquepour49 participants,l'académiedelarecherche
scientifiqueetdelatechnologie(ASRT),duCaire,poursix participants,l'Officemarocainde
lapropriétéindustrielle(Casablanca),poursept participants,l'Institutnationaldelapropriété
industrielle(INPI –Lisbonne),poursept participants,l'Officeautrichiendesbrevets
(Vienne),pour14 participants,l'Officeallemanddesbrevetssetdesmarques (Munich),pour
13 participants,l'Officeespagnoldesbrevetssetdesmarques(OEPM –Madrid),pour
huit participants,l'OfficeBénéluxdesmarques(La Haye),pour10 participants,l'Institut
nationaldelapropriétéindustrielle(INPI –Paris),poursix participants,l'Officedela
propriétéindustrielledelaRépubliquetchèque(Prague),pourtroisparticipants,leCentre
d'étudesinternationalesdelapropriétéindustrielle(CEIPI –Strasbourg),pour13 participants,
l'Officedesbrevetsd'Israël(Jérusalem)pourdeux participantsetl'Institutfédéralsuissedelapropriété
intellectuelle(IFPI –Berne),pourdeux participants.

ii) Unséminairesurledroitd'auteuretlesdroitsconnexesàl'intentiondes
fonctionnaireschargésdesadministrationsdu droitd'auteur,suivid'uneformationpratique
danslesofficesdudroitd'auteuroudansdifférentessociétésd'auteuretinstitutions
participantàlagestioncollectivedudroitd'auteur.Surles52 personnesquiontparticipéau
séminaire,sixparticipantsontbénéficiéd'uneformationpratiqueàlaSociétécommunede
droitd'auteur(KOPIOSTO)àHelsinki,neuf participantsauMinistèredelacultureetdela
francophonie,àParis,12 participantsauConseilbritanniquedudroitd'auteur,àLondres,
deux participantsàladirectiongénéraledesspectaclesetdudroitd'auteur,àLisbonne,
15 participantsàlaSociétégénéraledesauteursetdeséditeursd'Espagne,àMadridet
huit participantsàlaSociétésuissepourlesdroitsdesauteursetdesœuvresmusicales,àZurich.

iii) Cinqcoursdeformationspécialiséeinterrégionauxontétéorganisésen
collaborationavecl'Officeeuropéendesbrevets,surlethèmedelarationalisationdes
procéduresderechercheetd'examenenmatièredebrevets,desprocédures coordonnées
d'examendesbrevetssetdesquestionsadministrativesrelativesauxprocédures touchant aux
brevetsetauxmarquesàl'intentionde80 examinateursdebrevetssetpersonnelstechniques
desofficesdepropriétéindustrielle.

iv) Deuxcours deperfectionnementinterrégionauxontétéorganisésencoopération
avecleCentred'étudesinternationalesdelapropriétéindustrielle(CEIPI),auxquelsont
participé32 représentantsd'officesnationauxetrégionauxdepropriétéintellectuelleetde
ministèreschargésdesquestionsdepropriétéintellectuelle.

v) Uncoursdeperfectionnementaétéorganisésencoopérationavecl'Office
espagnoldesbrevetssetdesmarques(OEPM),àl'intentionde16 participants,surlesaspects
juridiques,administratif setéconomiquesdelapropriétéindustrielle.

vi) L'OEPMet l'OEBontcoopéréavecl'OMPIà l'organisation d'un séminaire sur les procédures coordonnées d'examen en matière de brevets à l'intention de 15 participants.

vii) L'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (OHMI – Alicante), et l'OEBontcoopéréavecl'OMPIà l'organisation d'un séminaire sur les questions administratives touchant aux procédures en matière de brevets et de marques, à l'intention de 19 participants.

viii) Un cours interrégional sur les aspects juridiques et administratifs des marques a été organisé en coopération avec le Bureau Bénélux des marques (BBM) à l'intention de 10 fonctionnaires chargés des marques et des dessins et modèles industriels dans des offices de propriété intellectuelle.

ix) Deux cours de formation ont été organisés en coopération avec l'Office de propriété intellectuelle du Canada (OPIC) sur le service à la clientèle et la gestion de la qualité dans la prestation de services en rapport avec les brevets, avec environ 22 participants.

x) Deux cours de perfectionnement sur des questions administratives liées aux procédures en matière de brevets et de marques à l'intention de 38 responsables et administrateurs d'offices de propriété industrielle ont été organisés, en coopération avec l'Office norvégien des brevets à Oslo.

xi) Un cours de formation sur le droit d'auteur et les droits connexes a eu lieu à Stockholm à l'intention de 19 participants, en coopération avec l'Office suédois des brevets et de l'enregistrement (SPRO).

xii) Un cours de formation sur le droit d'auteur et les droits connexes a eu lieu à Santa Cruz (Bolivie) à l'intention de 35 participants issus de la région latino-américaine, en coopération avec la Société générale des auteurs et éditeurs d'Espagne (SGAE).

Programme d'élaboration des politiques

6. Au cours de la période allant de janvier 2001 à juin 2002, l'académie a continué à organiser des sessions générales et spécialisées de l'académie. Un total de 12 sessions et colloques ont été organisés; y ont participé 277 fonctionnaires de toutes les régions du monde en développement et des pays en transition vers une économie de marché.

i) Deux sessions générales de l'académie sur la propriété intellectuelle et le développement ont eu lieu à Khartoum, en anglais et en arabe, et à Singapour, en anglais. Deux autres sessions ont eu lieu à Genève à l'intention de fonctionnaires d'Afrique. Soixante sept participants ont été invités à ces sessions.

ii) L'académie a poursuivi sa coopération avec l'Office des brevets et des marques des États-Unis (USPTO) pour la formation de fonctionnaires des services de répression, et notamment des juges, des procureurs et des fonctionnaires de police et des douanes. Deux sessions spécialisées de l'académie sur la sanction des droits de propriété intellectuelle ont eu lieu conjointement à Arlington en 2001, puis à nouveau en 2002.

iii) Une session spécialisée de l'académie a été organisée en coopération avec l'Office d'État de la propriété intellectuelle (SIPO) de Chine à Beijing et à Shanghai en 2001. À ces sessions, on s'est attaché tout particulièrement aux dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC concernant les mesures à la frontière et les procédures douanières, en vue de renforcer la capacité de ces fonctionnaires d'agir efficacement face à la piraterie et à la contrefaçon. Quarante-trois participants des pays en développement et des pays en transition vers une économie de marché ont bénéficié de ces sessions aux États-Unis d'Amérique et en Chine.

iv) Des sessions spécialisées de l'académie ont aussi été organisées en 2001 et en 2002 à Genève à l'intention des ambassadeurs de pays en développement et de pays en transition vers une économie de marché. Ces sessions ont reçu les éloges de 28 ambassadeurs, qui ont encouragé l'académie à répéter cette expérience.

v) Dans le contexte de la formation des juges, la deuxième partie d'une session de l'académie organisée en France en coopération avec l'Institut national de la propriété industrielle (INPI – France) et l'École nationale de la magistrature (ENM – France) a eu lieu en 2001 à Genève et à Paris; sur le thème de la sanction des droits de propriété intellectuelle, à l'intention des juges des pays en développement de droit continental. Les 20 participants choisis avaient déjà participé à la première partie de cette session à Paris en 2000.

vi) Une conférence internationale sur la formation en matière de propriété intellectuelle a été organisée en coopération avec le Gouvernement de l'Inde et l'Institut indien des technologies à New Delhi; seize personnes y ont été invitées. L'objectif était de promouvoir l'enseignement, la formation et la recherche en matière de propriété intellectuelle grâce à l'échange d'information et de données d'expérience entre professeurs d'université et fonctionnaires chargés des activités de formation dans différentes régions du monde.

vii) À la suite du succès du Colloque international sur les effets de la technologie sur le droit d'auteur et les droits connexes organisé en 2000 en coopération avec l'Office du droit d'auteur des États-Unis d'Amérique, un autre colloque a été organisé conjointement en 2001 pour fournir à 14 hauts fonctionnaires des informations à jour sur les effets des nouvelles technologies sur la création, la diffusion, l'exploitation et l'administration des œuvres littéraires, musicales, artistiques et audiovisuelles. Ont été examinés plus particulièrement le Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur (WCT), le Traité de l'OMPI sur les interprétations et l'exécution et les phonogrammes (WPPT) ainsi que la Loi de 1990 sur le droit d'auteur dans un environnement numérique des États-Unis d'Amérique.

viii) L'accent a été mis à nouveau sur la formation des personnes enseignant le droit de la propriété intellectuelle dans les universités. À cet égard, l'académie a organisé un séminaire sur la propriété intellectuelle à l'intention des universités, en coopération avec l'Université de Vale Do Rio Sinos (UNISINOS – Brésil). Vingt-neuf professeurs d'université et étudiants spécialisés dans les questions de propriété intellectuelle ont participé à ce programme.

ix) Un troisième cours intensif de troisième cycle sur le droit d'auteur a été organisé avec l'Université des Andes, à Merida (Venezuela) et l'Institut inter-américain du droit d'auteur (IIDA), avec l'assistance du Centre régional de promotion de la vie en Amérique latine et dans les Caraïbes (CERLALC). Dix professeurs d'université enseignant le droit d'auteur dans des pays d'Amérique latine ont participé au programme avec le parrainage de l'OMPI.

x) Des visites d'étude au siège de l'OMPI à Genève ont été organisées à l'intention de 10 étudiants participant au programme -cadre de l'Université de Lund dans le cadre du programme de bourses de longue durée, et à l'intention de 40 étudiants de l'Université de Paris X.

Programme d'enseignement à distance

7. Trois sessions du cours DL -101 "Introduction à la propriété intellectuelle" ont été organisées en 2001 dans trois langues, avec un total de 3456 inscriptions (2371 en anglais, 315 en français et 770 en espagnol). Un cours DL -101 pilote a été organisé en 2001 en chinois, avec 50 participants sélectionnés.

8. En 2002, une version améliorée du cours d'initiation a été lancée; elle contient trois nouveaux modules et a été rebaptisée "Cours général de propriété intellectuelle - DL-101". De janvier à juin 2002, un total de 3171 participants se sont inscrits à ce cours (1914 en anglais, 292 en français, 558 en espagnol et 373 en chinois). Trente-quatre fonctionnaires de l'organisation ont aussi suivi ce cours.

9. Ainsi, pour la période allant de janvier 2001 à juin 2002, un total de 6627 personnes sont inscrites à des cours d'enseignement à distance.

10. Pour compléter la version en ligne du cours DL -101, une nouvelle version du cours sur disque compact ROM a été produite, ce qui permettra à un plus grand nombre de personnes d'avoir accès à son contenu, tout particulièrement dans les pays ne disposant pas d'une bonne connectivité Internet.

11. Après l'amélioration du cours d'initiation, l'accent a été mis sur l'élaboration du DL-101 dans trois autres langues, à savoir l'arabe, le portugais et le russe. Ces versions devraient être relancées au cours de l'automne 2002. Des cours de perfectionnement sont actuellement élaborés sur les sujets suivants : droit d'auteur et droits connexes; propriété intellectuelle et savoirs traditionnels; propriété intellectuelle et commerce électronique; propriété intellectuelle et biotechnologie. Ces cours devraient être disponibles en ligne à compter du début 2003.

Bibliothèque

12. La bibliothèque a continué à assurer ses services de base et a fourni une assistance sur le plan des références et de la recherche à quelque 2000 visiteurs. Un sommaire des revues de propriété intellectuelle est désormais distribué mensuellement par courrier électronique aux fonctionnaires de l'OMPI. La bibliothèque contient environ 35 000 monographies et plus de 300 périodiques, et depuis janvier 2001, 500 ouvrages, périodiques et disques compacts ROM ont été achetés. La bibliothèque a continué à cataloguer les acquisitions et en a affichées sur l'Internet et sur l'Intranet. Des demandes internes d'emprunts interbibliothèques et de fournitures de documents ont été satisfaites.

13. La bibliothèque a poursuivi ses efforts visant à développer les ressources électroniques. Son site Web a été mis à jour de façon à inclure de nouveaux liens renvoyant à différentes ressources en ligne telles que catalogues, dictionnaires, revues, documents, rapports, etc. La bibliothèque est abonnée à six produits d'information en ligne par l'intermédiaire du Consortium d'acquisition de l'information électronique du système des Nations Unies (UNSEIAC). (Ils'agit d'abonnements aux bases de données d'Economist Intelligence Unit, de l'Encyclopaedia Britannica, de l'Encyclopaedia Universalis, de l'Oxford English Dictionary, de ProQuest Direct et du Yearbook of International Organizations.) La bibliothèque a négocié un nouveau contrat avec Lexis Nexis, qui est une grande base de données juridiques.

Programmes spécialisés

a) Cours universitaires de spécialisation à l'intention des professeurs d'université

14. En 2001, l'académie a organisé à Turin (Italie) un deuxième cours universitaire de spécialisation en droits de propriété intellectuelle, en collaboration avec l'Université de Turin et avec le concours du gouvernement italien et du Centre international de formation de l'Organisation internationale du travail (OIT). Ce cours vise principalement à développer et à renforcer la capacité des institutset des universités des pays en développement en matière d'enseignement de la propriété intellectuelle. Il constitue également une solution intermédiaire entre les cours de formation de courte durée de l'OMPI (une à quatre semaines) et ses programmes de bourses de longue durée (de neuf à 12 mois). Le cours a été suivi par 42 étudiants, dont 19 étudiants de pays en développement parrainés par l'OMPI.

b) Programme de bourses de longue durée

15. Le programme de bourses de longue durée de l'OMPI a permis à des spécialistes de suivre un cours de troisième cycle en propriété intellectuelle dans plusieurs universités et instituts de recherche. Afin d'en renforcer au maximum l'impact de ces bourses d'étude, le programme est axé sur la formation de formateurs, l'objectif étant d'investir dans les ressources humaines au niveau universitaire. En 2001, 14 bourses ont été accordées dans cinq universités : Franklin Pierce Law Center (États-Unis d'Amérique); Université d'Alicante (Espagne); Université du Caire (Égypte); Université de Buenos Aires (Argentine) et Université de Lund (Suède).

c) Programme d'études de maîtrise en propriété intellectuelle et droits de l'homme

16. L'académie a poursuivi son programme d'études de maîtrise en propriété intellectuelle et droits de l'homme organisé en coopération avec l'institut Raoul Wallenberg des droits de l'homme et du droit humanitaire et l'Université de Lund (Suède). Quatre des étudiants ayant suivi le cours étaient issus de pays en développement et bénéficiaient d'un financement de l'OMPI. Une fois diplômés, ils enseigneront la propriété intellectuelle et les droits de l'homme dans leur pays.

d) Cours d'été

17. En 2001, un cours d'été sur la propriété intellectuelle a eu lieu, avec la participation de 33 étudiants issus de pays en développement et de pays développés. Les stagiaires ont apprécié la possibilité d'acquiescer et d'accroître des connaissances sur le droit de propriété intellectuelle, ce qui leur servira pour leur carrière future dans toutes les sphères d'activité. Une autre session de cours d'été commence le 1^{er} juillet 2002.

ATRIP

18. L'académie appuie les activités menées par l'Association internationale pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en propriété intellectuelle (ATRIP), principalement en lui octroyant l'aide financière nécessaire pour permettre à ses membres et à aux enseignants provenant de pays en développement de participer à son congrès annuel. L'ATRIP, fondée en 1981, vise à promouvoir l'enseignement et la recherche dans le domaine de la propriété intellectuelle. Ses membres se réunissent une fois par an pour débattre des faits nouveaux dans ce domaine. En 2001, 16 participants issus de pays en développement et de pays ayant des économies en transition ont été parrainés par l'OMPI pour participer au congrès à Lausanne. Deux fonctionnaires de l'académie ont également assisté au congrès.

Conseil consultatif

19. En 2002, a eu lieu la deuxième réunion du conseil consultatif de l'académie. Ses membres ont examiné les résultats de l'académie au cours des deux dernières années et présenté des propositions pour l'avenir.

Concours littéraire international

20. Dans le cadre des activités de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle du 26 avril, un concours littéraire international a été organisé sous les auspices de l'académie. Les résultats ont été proclamés à l'occasion de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle en 2002. Cent quarante textes ont été soumis, et des prix ont été accordés à six textes, correspondant aux différentes langues (français, anglais, arabe, chinois, espagnol et russe).

Publications

21. L'académie a continué son programme visant à produire une série de brochures d'information, de catalogues et de brochures relatives à ses programmes. Trois numéros de la revue *Académie mondiale de l'OMPI* ont été publiés pendant la période considérée.

Accords de coopération

22. Afin d'enforcer les liens entre l'académie et les États membres et de faciliter la mise en valeur des ressources humaines au niveau national, l'académie a conclu des accords cadres de coopération avec des organismes publics, des offices de propriété intellectuelle, des universités et d'autres institutions. Ainsi, trois nouveaux accords ont été conclus depuis début 2001 avec les autorités de la Fédération de Russie, de la Roumanie et de l'Ukraine. Un autre accord a été négocié avec l'Inde et devrait être conclu officiellement en septembre 2002. En application d'un accord de collaboration signé précédemment, une version chinoise du

cours généraux sur la propriété intellectuelle en enseignement à distance a été mise en ligne; la version russe de ce cours, en préparation, sera lancée avant fin 2002. L'accord conclu avec des autorités gouvernementales et universitaires en Roumanie et en Ukraine aboutira à une assistance ciblée au développement du système de propriété intellectuelle de ces pays.

Bilan chiffré

23. Au total, l'académie aréuni, de janvier 2001 à juin 2002, 7413 participants à ses programmes, ce qui représente une hausse d'environ 120% par rapport à l'exercice biennal 1999-2000. Plusieurs centaines d'autres personnes ont également bénéficié de cours organisés par l'académie ou de ceux auxquels elle a dépêché des spécialistes. Ces cours se sont notamment déroulés dans les pays suivants : Chine, Cuba, Espagne, Italie, Inde, Soudan, Thaïlande, Venezuela.

24. Le Comité permanent est invité à prendre note des informations qui figurent dans le présent document et à présenter des observations à cet égard.

[Fin du document]